



### Le directeur

Le Directeur est garant du Projet Educatif, Pédagogique et Thérapeutique du service élaboré avec l'équipe pluridisciplinaire.

Il gère son établissement en veillant à la cohérence générale et à la coordination des activités et des procédures.

Il valide l'admission et la sortie des usagers en lien avec le Médecin coordinateur.

Il accueille les familles lors de l'admission et leur remet les documents nécessaires. Il assure les liaisons avec les familles des usagers et veille à ce que chaque famille soit associée à l'élaboration du projet personnalisé, il en est le garant. Il participe également aux E.S.S. (Equipes de Suivi de Scolarisation) avec le référent de l'enfant.

☑ Le directeur développe le partenariat de l'établissement.

### Le médecin pédopsychiatre :

Le médecin pédopsychiatre reçoit l'enfant et sa famille à la demande de l'équipe ou des parents.

De par son rôle d'expert, il contribue à la compréhension des difficultés de l'enfant sur le plan de son développement personnel et à l'adaptation du projet de soins.

Il soutient l'équipe et l'invite à moduler ses actions.

### **Les orthophonistes :**

Elles évaluent les capacités et les difficultés des enfants à partir des tests d'orthophonie afin d'établir le projet de rééducation le plus adapté à l'enfant..

Elles conduisent des exercices de compréhension et d'expressions orale et écrite, de logique, et mettent en place les techniques de rééducations : imprégnation syllabique, pictogrammes, gestes Borel, et moyens palliatifs (exemple : la synthèse vocale).

Elles réalisent des bilans comparatifs pour apprécier les évolutions.

### **L'ergothérapeute :**

L'ergothérapeute procède à des bilans (des praxies, du graphisme, du regard, de l'environnement matériel)

Elle réalise à partir des bilans un projet d'intervention de chaque enfant. Elle rééduque, réadapte, conseille l'enfant et sa famille.

L'ergothérapeute met en place l'apprentissage de l'ordinateur et l'entraînement au clavier. Elle rééduque les stratégies du regard (poursuite, fixation, balayage), le graphisme, la topologie.

Elle met en place des méthodes de travail, des stratégies et des adaptations afin de stimuler les capacités de l'enfant et l'aider à s'autonomiser dans sa vie scolaire et sociale.

### **Les psychomotriciennes :**

Les psychomotriciennes procèdent à des bilans initiaux puis comparatifs de la motricité globale, fine, du schéma corporel et de la coordination et de la structuration spatio-temporelle.

Elles mettent en place un projet thérapeutique personnalisé avec une approche corporelle et psychique. Un travail sur le contrôle, l'expression des émotions et sur la relaxation peut être proposé.

Elles initient des techniques de relaxation.

Les psychologues participent à l'élaboration, à l'évaluation et à l'adaptation des plans de traitement.

Elles répondent aux demandes de bilan souhaitées par le médecin, elles font un bilan complet de l'enfant et établissent le profil neuropsychologique de l'enfant.

Elles réalisent des entretiens d'aide et de soutien individuels et/ou familiaux.

Les psychologues établissent un suivi ou un soutien psychologique individuel ou collectif afin de prévenir et/ou de soigner certains troubles.

### **Les éducatrices spécialisées :**

Les éducatrices spécialisées assurent un lien entre l'établissement scolaire, l'enfant et sa famille et le SESSAD.

Elles interviennent sur les lieux de vie de l'enfant et plus particulièrement à l'école et au collège. Elles se rendent dans les classes, transmettent aux enseignants et Auxiliaires de Vie Scolaire, les aides spécifiques nécessaires à l'enfant et participent à la mise en place des adaptations.

Les éducatrices spécialisées se rendent au domicile de l'enfant, expliquent et aident à la mise en place des adaptations pour les devoirs.

Elles mettent en place des actions éducatives avec la famille et l'enfant afin de développer la socialisation et l'autonomie.

Les éducatrices spécialisées organisent et animent des activités éducatives, seules ou en co-animation avec les autres professionnelles.

**L'assistante de service social :**

L'assistante sociale prépare et rédige les dossiers d'orientation destinés à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), au côté des familles et en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, l'enseignant référent et les écoles.

Elle accompagne les familles en difficultés sociales à leur demande ou de celle du service et s'appuie sur le partenariat et le réseau pour apporter une aide (ex: CAF, MDPH, Conseil Départemental...)

Selon les besoins et quand la situation le nécessite, des concertations entre les différents intervenants sont organisées par l'assistante de service social.

**La secrétaire**

La secrétaire assure l'accueil physique et téléphonique, favorise le passage des informations.

Elle a en charge le secrétariat administratif (convocations, compte-rendus, courriers, archivages....) ainsi que le secrétariat médical (prise de rendez-vous, courriers médicaux).

**L'agent d'entretien**

L'agent d'entretien assure l'entretien des locaux et l'entretien des véhicules.

Elle assure également des conduites d'enfants, essentiellement le mercredi, pour faciliter la mise en place des séances et groupes thérapeutiques ou éducatifs.